

## PHYTOS

# Il crée les zones non aissées

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

🕒 30.09.19

[phytos \(/tag/phytos\)](/tag/phytos)[ZNT \(zone non traitée\) \(/tag/ZNT \(zone non traitée\)\)](/tag/ZNT (zone non traitée) (/tag/ZNT (zone non traitée)))

Coutumier des traits d'humour, Alain Massot dénonce le renforcement des pouvoirs des maires. © A. Richard

Alain Massot, maire de Prudemanche, dans l'Eure-et-Loir, a pris un arrêté pour interdire d'uriner à côté des champs, une réponse aux zones de non-traitement. Un arrêté hautement symbolique qui fait sourire.

Dénoncer l'absurde par l'humour. Voici l'arme d'Alain Massot, maire de Prudemanche, un village de 260 habitants, près de Dreux (Eure-et-Loir). En réponse aux arrêtés de **zone de non-traitement** (ZNT) pris par certains maires, il a signé un arrêté interdisant d'uriner à moins de 5 mètres d'une parcelle cultivée.

### Jusqu'à la saisie des moyens incriminés

Affiché en mairie et envoyé en bonne et due forme à la sous-préfecture, l'arrêté précise : « Les analyses d'urine humaine relevant une présence importante de produits chimiques (plus de 3 000 composés), interdits en agriculture, il convient de définir une ZNP (zone non pissée). » Les récalcitrants s'exposent à une amende de 50 euros, voire « à la saisie des moyens incriminés » en cas de récidive, s'amuse Alain Massot.

« C'était surtout une blague pour les habitants d'ici. Seuls les agriculteurs peuvent comprendre ZNT et ZNP ! Mais rapidement, c'est parti sur les réseaux sociaux et dans la presse », explique Alain Massot, lui-même céréalier, sans étiquette politique, ni membre d'un syndicat.

## **Le pouvoir des maires**

Plus que la polémique sur les distances de traitement, « ni pour, ni contre », Alain Massot entend dénoncer le projet gouvernemental de renforcement des pouvoirs des maires, qui peuvent prendre des arrêtés sans aucune compétence juridique ni technique, et sans l'avis du conseil municipal.

Aude Richard